

Épargne salariale : la participation

UA1. L'obligation de mise en place (40 mn)

- Quand la participation est-elle obligatoire ?
- Quand peut-elle être mise en place à titre facultatif ?
- Les bénéficiaires de l'accord

UA2. La conformité de la participation (120 mn)

- Les modalités de mise en place de l'accord
- La durée de l'accord
- La période de calcul
- La formule légale de calcul
- Les accords dérogatoires
- Le contenu de l'accord
- L'absence d'accord de participation : le régime d'autorité
- Le délai de conclusion
- Modification et dénonciation d'un accord
- Modification de la situation juridique de l'entreprise
- L'information des salariés
- Les modalités de choix et de versement
- Les cas de déblocages anticipés autorisés des avoirs
- Les formalités de dépôt de l'accord
- Les critères de répartition de la participation
- Les limites de la participation
- Le supplément de participation

UA3. Maîtriser les règles sociales et fiscales (20 mn)

- Statut social et fiscal des sommes versées pour l'entreprise
- Statut social et fiscal des sommes versées pour le bénéficiaire

OBJECTIFS

Contrôler la mise en place d'un accord de participation.

Maîtriser les caractéristiques et incidences d'un accord de participation pour l'entreprise et pour les salariés.

Connaître le cadre fiscal et social d'un accord de participation.

PUBLIC

Experts-comptables, collaborateurs comptables, collaborateurs service social, assureurs, chargés de clientèle, courtiers, CGP/CGPI, conseillers indépendants, avocats, notaires.

PRÉ-REQUIS

Formation destinée à un public possédant les connaissances de base dans le domaine du statut et de la rémunération du dirigeant et ayant besoin de maîtriser les caractéristiques techniques.

DURÉE

3 heures

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Un quiz de positionnement et un quiz final.

Un support PDF récapitulant les points-clés. Un certificat de formation mentionnant le nombre d'heures de formation sera délivré automatiquement après la validation du module. La validation est obtenue dès 80 % de bonnes réponses au quiz final.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

MOBILISÉE

Pédagogie expositive et interrogative.

MODALITÉS D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre référente handicap est à votre disposition pour trouver des solutions adaptées à la nature de votre handicap. Veuillez nous contacter en envoyant un mail à l'adresse : handiplus@factorielles.fr

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION ET TARIFS

Tarifs et commandes disponibles sur le site Internet www.factorielles.com